



## EXTRAIT N°37/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la convocation :  
Le 16 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

En début de séance :  
Présents 26  
Procurations 1  
Absents 3  
Excusés 3

**En cours de Séance :**  
Présents 28  
Procurations 1  
Absents 3  
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1<sup>er</sup> adjoint ;

*PRESENTS* : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

*ABSENTS EXCUSES* : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

*ABSENTS NON EXCUSES* : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

ASSISTANTS

31 MARS 2021

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article 1611-4
  - Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2021 intervenu le 22 mars 2021,
  - Considérant l'importance pour la vie locale, l'apport et le rôle des associations de type " loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la cité,
- 

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'APPROUVER** l'attribution de subvention aux associations d'un montant total de 140 000,00 € pour l'exercice 2021.

**DE VERSER** aux associations qui suivent pour l'exercice 2021, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après,

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
ACACS	8 900,00 €
ASC BOIS DU PARC	2 000,00 €
CAJAD	6 500,00 €
CHOUVAL BWA	1 000,00 €
CLUB MANIKOU	2 000,00 €
CROIX ROUGE	1 000,00 €
E2C	1 500,00 €
FAMILALE DE FOND PEREZ	1 000,00 €
G.L ATHLETISME	3 500,00 €
G.L FOOTBALL	16 500,00 €
LE LABOUTO	1 000,00 €
LES ALIZEES	1 500,00 €
MADE IN BO KAY	1 000,00 €

MOUVANS GOMIE	2 000,00 €
PEDALE D'OR JOSEPHINE	9 000,00 €
PLIS FOSS 212	1 000,00 €
PREND TON ENVOL	1 500,00 €
RACINE CREOLE	3 000,00 €
RC ST JOSEPH	18 000,00 €
SCOUTS ET GUIDES	1 000,00 €
SPRINT CLUB	1 000,00 €
TEAM KIDS BOIS DU PARC	1 000,00 €
TEAMS FAST MADININA	1 000,00 €
TENNIS CLUB DE ST JOSEPH	2 500,00 €
TI MOUN LA ROSIE	800,00 €
UFAL	1 200,00 €
UN POUR TOUS TOUS POUR UN	2 000,00 €
WE PLI LWEN	1 500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>93 900,00 €</b>
COSPMSJ	23 500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>117 400,00 €</b>
Disponibilité	22 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00 €</b>

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

